



FICHE D'INSCRIPTION pour l'accueil de loisirs
Du lundi 13 au vendredi 17 février 2023

	<u>1^{er} enfant</u>	<u>2^{ème} enfant</u>	<u>3^{ème} enfant</u>	<u>4^{ème} enfant</u>
NOM
PRENOM
DATE DE NAISSANCE
	1 semaine x€ =€	1 semaine x€ - 10 € =€	1 semaine x€ - 10 € =€	1 semaine x€ - 10 € =€

TOTAL A PAYER : € le

RESPONSABLE LEGAL 1

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

RESPONSABLE LEGAL 2 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Je soussigné(e), M

Responsable légal de l'enfant :

Déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement disponible en mairie ou sur le site internet de la commune et l'accepte.

AUTORISE

- Mon enfant à se baigner en piscine.
 oui | non
- Mon enfant à quitter seul(e) l'ALSH
 Oui | Non
- La diffusion publique, par la Commune des photographies et films contenant des images de mon enfant
 Oui | Non

Fait à , le
Signature des représentants légaux

NOTE D'INFORMATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

A CONSERVER PAR LES PARENTS

Pour assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, il nous paraît indispensable de communiquer aux familles les points suivants :

L'Accueil de Loisirs ouvre ses portes à la salle Multi-activités, rue Jules-Ferry à Lay-St-Christophe du 13 au 17 février inclus, pour les enfants âgés de 3 à 12 ans. Les enfants arrivent le matin et repartent le soir. Les inscriptions se font pour la semaine complète. L'ouverture du centre a lieu tous les jours de **7h30 à 18h00**. Le repas du midi est obligatoire est le gouter est fourni par le centre.

Horaires : Accueil des enfants : de 7h30 à 9h00
 Départ des enfants : entre 17h00 et 18h00

Les tarifs de l'accueil de loisirs sont les suivants :

Le prix est à la semaine et inclus les repas et les goûters.

Tarifs layens, enfant scolarisé sur la commune, enfant ayant de la famille domiciliée sur la commune :

Quotient familial	QF égal ou inférieur à 799	QF entre 800 et 1199	QF égal ou supérieur à 1200
Tarif CAF hors 54 et MSA		105 €	
Familles bénéficiaires du régime général CAF 54	65 €	75 €	85 €
Familles bénéficiaires de l'ATL CAF 54 (Aide aux temps libres) Fournir attestation	46 €		

- **Un tarif extérieur est appliqué** à tout enfant non scolarisé sur la commune ou n'ayant pas de famille domiciliée sur la commune : 10 euros supplémentaires sur les grilles tarifaires ;
- **A partir du deuxième enfant**, le tarif hebdomadaire est réduit de 10 € pour chaque enfant supplémentaire ;
- **En cas de désistement entre le 15^{ème} jour précédent le centre et le jour du démarrage**, aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un justificatif médical (déduction faite dès 3 jours de carence) ;
- **En cas d'absence**, remboursement sur présentation d'un justificatif médical (déduction faite dès 3 jours de carence).

Il est conseillé de munir vos enfants d'un sac avec une paire de chaussettes et des sous-vêtements de recharge. Il est également conseillé d'habiller vos enfants avec des vêtements adaptés à la météo et aux activités proposées.

Le linge doit être marqué ; si vous n'avez pas le temps de coudre, merci d'écrire le nom de votre enfant au feutre indélébile sur les étiquettes des vêtements.

La mairie décline toute responsabilité en cas de perte ou dégradation des objets de valeurs que votre enfant aurait apporté.

Numéros de téléphones utiles :

Directeur :Yannick Brochard : 06.45.75.08.63

Salle Rose - Cantine : 03.83.22.86.50

Mairie : 03.83.22.80.21